



TEXTE DE LA CONFERENCE DE PRESSE
PRESENTE PAR PATRICE LECLERC, PRESIDENT DE
L'UNION NATIONALE DES ETUDIANTS DE FRANCE

Mesdames, Messieurs,

Traditionnellement, la presse se fait largement l'écho de la rentrée universitaire, marquant ainsi l'importance de l'enseignement supérieur dans la société française, l'importance que cela représente pour des milliers de nouveaux bacheliers.

Je voudrais donc tout d'abord, tracer un rapide état des lieux, quelles réalités, quelles difficultés se dressent tout de suite face à la volonté de près d'un million de jeunes à vouloir suivre des études supérieures ?

LE DROIT AUX ETUDES EST DE PLUS EN PLUS REMIS EN CAUSE.

Alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que former plus et mieux les jeunes est un facteur de développement économique et social du pays, que les statistiques prouvent que plus on est diplômé, plus les chances de trouver un emploi sont importantes dans les faits, suivre des études supérieures ressemble plus à une course d'obstacles qu'à des cycles de formation.

Dès les premiers jours suivant les résultats du bac 86, ce sont plus de 2.000 de ces lauréats qui se trouvaient mis à la porte des universités parisiennes. Seule la lutte qu'ont menée ces nouveaux bacheliers en lien avec l'UNEF, a permis leur réintégration. Mais les problèmes de capacité d'accueil demeurent. Faute de moyens, les universités ne peuvent faire face au flux grossissant des étudiants.

Locaux, enseignants, personnels administratifs sont insuffisants pour accueillir dans de bonnes conditions les étudiants. Certes, la tendance n'est pas nouvelle. Cependant, elle s'aggrave sérieusement.

A Paris I, 250 étudiants en géographie, ne pourront pas assister à leurs travaux dirigés, faute d'enseignants pour les encadrer.

A Paris VI, on interdit le redoublement ou le triplement en licence de biochimie et de biologie cellulaire.

A Nantes, en 5 ans, le nombre des étudiants a augmenté de 25 % alors que celui des enseignants de 4 % seulement ! Résultats : 130 bacheliers G n'ont pas été inscrits à la rentrée !

A Lyon II, sciences-po n'offre que 300 places pour 1.200 dossiers déposés !

(2)

A chaque fois, c'est le manque de locaux ou d'enseignants, le manque de moyens donnés par l'Etat qui sont avancés comme argument.

Une sélection sauvage, et le plus souvent arbitraire, s'opère ainsi au grand jour. Toutes les facultés parisiennes et un grand nombre d'UFR en province, pratiquent le numerus clausus dès la première inscription, remettant par là-même en cause le bac comme premier diplôme universitaire.

Les processus d'inscription deviennent toujours plus compliqués. Les bacheliers, les étudiants dans leur ensemble d'ailleurs, pâtissent du non-renouvellement des personnels administratifs qualifiés.

A Lyon III, il manque 50 personnes ATOS à la suite de licenciements par exemple.

De ce fait, l'inscription est de plus en plus mal vécue par le jeune bachelier livré à lui-même, balladé dans les couloirs des différents services de la scolarité, et au bout du compte, désabusé.

Pour en finir avec ce panorama de l'état des universités françaises (qui est loin d'être exhaustif) j'en viens au morceau de choix : les frais d'inscription.

En mai et juin dernier, l'UNEF et ses AGE avaient développé beaucoup de luttes pour empêcher la libération des droits d'inscription : 30.000 étudiants avaient été rassemblés partout en France, à diverses occasions. Devaquet avait dû alors céder, fixant les droits d'inscription à 450 Frs sur l'ensemble du territoire national (ce qui représente + 400 % en 5 ans tout de même !)

Aujourd'hui, force est de constater que plusieurs universités sont hors la loi. Prétextant, non sans de solides raisons, l'insuffisante participation de l'Etat à leur financement, ces universités ont d'autorité relevé le plafond des 450 Frs.

A Nice, ils se situent entre 500 et 800 Frs suivant les cycles. A Bordeaux et au Mans, à plus de 500 Frs. Il s'avère que la majeure partie des universités parisiennes - si elles respectent la loi - font payer un impôt supplémentaire pour des raisons obscures (envois de courrier hypothétiques, photocopies qui n'existeront pas etc ...)

Lorsque l'on sait qu'à ces droits s'ajoutent ceux de la sécurité sociale étudiante et de la mutuelle, c'est près de 2.000 Frs que doivent déboursier les étudiants pour pouvoir s'inscrire.

Beaucoup ne peuvent pas. Et il est de plus en plus fréquent que les étudiants fassent "l'économie d'une mutuelle, avec tous les risques que cela suppose quant à leur protection sociale.

Voilà où nous mènent le désengagement financier progressif de l'Etat en matière d'aide sociale et la politique de surenchère des mutuelles (dont le MNEF, hélas, n'est pas absente).

Cette rentrée universitaire est donc grave, la plus grave certainement depuis 1980. Sélection arbitraire y côtoie la sélection sociale. Toutes deux s'accroissent.

En fait, ces caractéristiques de la rentrée 86 s'inscrivent dans un contexte plus large. Ce mois-ci est déposé au Sénat, le projet de loi de l'enseignement supérieur. Je rappellerai brièvement quelques-uns de ses axes.

Les facultés seront libres de fixer elles-mêmes leurs critères d'accès et leur capacité d'accueil dans les différentes formations et cycles. Ce sera donc la possibilité d'instaurer légalement des concours entre DEUG et Licence par exemple, d'exiger une mention au baccalauréat pour une inscription en première année, ou encore de créer une année préparatoire au DEUG. C'est bien la sélection tous azimuts, la remise en cause du bac comme premier diplôme universitaire qui se profilent.

Avec l'autonomie des universités, ce sont la concurrence entre établissements et la privatisation qui se mettent en place.

L'appel aux fonds privés pour qu'ils interviennent directement dans la question des universités, va livrer l'enseignement supérieur aux entreprises et à la loi du marché. C'est la remise en cause de la mission de service public des universités. C'est la précarisation de nos études et de nos diplômes soumis aux modifications fréquentes des réseaux de production jugés rentables par le patronat. Précarité des études mais aussi inégalité des chances devant un emploi pour un diplôme de même contenu et de même durée.

Enfin, dernière grosse attaque de ce projet de loi : la représentation étudiante dans les structures universitaires et, au-delà, la disparition de toute démocratie à la faculté. Les enseignants possèdent 65 % des sièges contre 15 % aux étudiants. Empêcher les étudiants d'intervenir, d'être informés et d'agir, de décider de leurs études, c'est aussi un moyen pour Devaquet et Monory d'imposer ce projet.

Toutes ces mesures contenues dans le projet se retrouvent dans le budget 87 de l'enseignement supérieur.

Avec moins de 0,5 % du PNB, le budget de l'enseignement supérieur français est le plus pauvre d'Europe, excepté l'Espagne. L'étudiant français en 86 coûte moins cher à l'Etat qu'en 68. Nous sommes la seule catégorie sociale à payer intégralement la sécurité sociale.

Le budget 87 ne corrige aucune de ces tendances. Au contraire, épousant les objectifs du projet de loi Devaquet, il poursuit la politique de désengagement financier faisant supporter aux étudiants le prix de cette désertion.

La rentrée universitaire, on l'a vu, n'est pas placée sous de bons auspices. Le mois d'octobre, avec ses deux lois le concernant, risque d'être sombre pour l'enseignement supérieur.

Toutefois, une constatation s'impose d'ores et déjà. Bien que ce projet ne soit encore qu'un projet, dans bien des facultés on n'a pas attendu pour le mettre à exécution. Les nombreux exemples que j'ai cités au début le montrent clairement. Cela signifie qu'il y a dans l'université française aujourd'hui, assez de forces réactionnaires qui veulent tout de suite passer à l'application de ce projet élitiste. Ce qui doit atténuer le réel impact de la "fronde" des présidents d'université.

La politique universitaire de Monsieur Devaquet, la volonté gouvernementale d'utiliser l'université pour modeler les futurs cadres, intellectuels et employés du pays selon les seuls besoins du patronat, marquent une accélération des attaques à notre droit aux études, à nos conditions de vie.

L'UNEF ne peut accepter et n'acceptera pas la sélection sociale, la course aux inscriptions, les petites études pour petits boulots, les atteintes à la démocratie.

Le collectif national de l'Union Nationale des Etudiants de France a pris la décision de tout mettre en oeuvre pour faire échec au projet de loi de Monsieur Devaquet et aux orientations budgétaires qu'il préconise.

Dans le même temps, combattre la loi, ce n'est pas mener une bataille théorique, schématique. Nous pensons bien au contraire, qu'il faut partir de ce que vivent les étudiants, les informer sur la cohérence des mesures prises localement et nationalement, les rassembler largement pour intervenir et agir.

Toutes les décisions prises actuellement s'appuient sur une avancée des idées de fatalité à l'université, sur une formidable bataille idéologique qui prend ses racines dans ses conditions de vie et d'études. Mais la situation n'est pas irréversible. Nous avons démontré lors des mois de mai, juin et juillet derniers, que nous pouvions gagner : la non libération des droits d'inscription et le retrait des mesures sélectives en sont des exemples.

A chaque fois, les étudiants et leur syndicat, l'UNEF, ont gagné en influence dans la vie universitaire.

Pour empêcher la loi Devaquet d'être votée et appliquée, notre action porte et portera sur les revendications suivantes :

* obtenir la libre inscription de tous les bacheliers dans la filière et l'université de leur choix. En empêchant tout de suite les limitations de capacité d'accueil, les tests de sélection, les sélections sur série ou mention du bac qui sont aujourd'hui des mesures illégales, nous stopperons toute tentative d'application dans les faits des objectifs du projet Devaquet.

* faire vivre la démocratie à l'université et dans les oeuvres universitaires. Nous exigeons l'organisation d'élections au CROUS, fixées le même jour nationalement fin novembre. Le CNO s'était exprimé favorablement en ce sens, le ministère, sans concertation, a envoyé dans tous les CROUS un télex pour stopper toute organisation d'élection. La démocratie lui fait peur, et pour cause, elle est un facteur de progrès pour l'université.

* nous n'attendons pas le vote de la loi de finances à l'Assemblée Nationale, nous lançons dès cette semaine une campagne d'informations et d'actions sur la question du financement de nos formations, de nos études, de notre protection sociale.

Avec l'UNEF, les étudiants ont gagné en 1984 la possibilité d'exonérer des droits d'inscription sur critères sociaux, 10 % des étudiants non boursiers. 100.000 étudiants y ont droit en France. Nous exigeons dans chaque université l'application de cet arrêté.

L'Etat a volé cette année 306 millions de francs aux étudiants sur décision de Monsieur CHEVENEMENT entérinée par Monsieur DEVAQUET. 306 millions c'est la subvention de l'Etat versée à la sécurité sociale étudiante. Seuls à nous battre contre cette casse de la protection sociale étudiante, l'ensemble des étudiants n'ont pas l'an passé mesuré toute la portée de cette attaque.

Cette année, avec les droits d'inscription, la note a été salée. De grandes actions sont en préparation pour exiger le réinvestissement de l'Etat. Tout sera fait pour permettre les convergences de luttes entre les organisations de salariés et les étudiants pour défendre la sécurité sociale.

Il en est de même sur la question des droits d'inscription où nous refusons toutes nouvelles hausses. Ces droits ne doivent que couvrir les frais de dossiers et en aucune façon être une taxe sur le droit aux études comme le propose le ministère.

La gravité des attaques, la portée de nos revendications exigent le développement d'actions et du taux de syndicalisation des étudiants de façon importante.

L'UNEF veut faire de cette rentrée universitaire un grand moment de lutte, de débats et de syndicalisation. Cela passe par la prise en compte des revendications des étudiants, sur leurs conditions de vie et d'études et l'organisation d'actions importantes tout au long des rentrées prenant les formes les plus efficaces décidées par les étudiants.

Dans ce sens nous développons depuis fin septembre des actions dans toutes les villes universitaires pour gagner la mensualisation des bourses, l'exonération des droits d'inscription. Avec les rentrées, les difficultés pour étudier dans de bonnes conditions vont être le premier terrain d'intervention du syndicat. C'est l'organisation de luttes importantes localement et coordonnées nationalement qui vont nous donner la force nécessaire pour faire reculer le gouvernement et les directions d'universités.

(6

L'UNEF appelle les étudiants à s'organiser, à développer toutes les formes de débats et d'actions tout de suite pour préparer une semaine d'action nationale du 20 au 25 Octobre sur tous nos axes de luttes.

Cette semaine d'action doit marquer le début des rentrées universitaires, être un tremplin pour le développement d'actions importantes, pour améliorer nos conditions de vie et d'études université par université, pour le retrait du projet de loi Devaquet et le réinvestissement de l'Etat dans l'enseignement supérieur.

Paris le 9 Octobre 1986